

Strasbourg, le 13 juillet 2015

EPAS-SC (2015) 3rev

## Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

### 12<sup>ème</sup> Réunion du Comité Statutaire le 10 juillet 2015, 10h00 - 12h00 Salle du Comité des Ministres Palais de l'Europe, Strasbourg

## Liste des décisions

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES), composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord<sup>1</sup>, a tenu sa 12<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg le 10 juillet 2015, sous la présidence de l'Ambassadeur Alexander Alekseev, Représentant Permanent de la Fédération de Russie. La liste des participants figure à l'**Annexe I** du présent document.

Le Comité statutaire :

- I. Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'**Annexe II** du présent document ;
- II. Approuve les comptes annuels 2014 de l'Accord partiel élargi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2014, et adopte, en conséquence, la Résolution EPAS/Res(2015)1 relative aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, telle qu'elle figure à l'**Annexe III** du présent document ;
- III. Prend note du rapport verbal présenté par le Secrétariat concernant les demandes d'adhésion et de statut d'observateur de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG sportives à l'APES ;
- IV. Prend note du rapport oral présenté par Mme Wendela Kuper, Présidente du Comité de direction de l'APES, concernant les priorités actuelles et les futurs projets de l'APES ;
- V. Prend note du projet de montant total des contributions obligatoires des membres de l'APES pour 2016 ; prend note du projet de programme biennal 2016 et 2017, ainsi que du projet de budget de l'Accord partiel élargi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016 ; prend note du projet

---

<sup>1</sup> Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et "l'ex-République yougoslave de Macédoine".

provisoire de budget 2017, et du projet de Résolution EPAS/Res(2015)2 telle qu'elle figure à **l'Annexe IV** du présent document.

Convient que lorsque les Délégués des Ministres auront pris les décisions d'ordre général relatives aux barèmes et au budget, une version finale de ces documents sera soumise au Comité statutaire pour adoption par procédure écrite.

- VI. Prend note que les décisions relatives à l'ajustement salarial seront prises sur la base de la décision générale que prendra le Comité des Ministres dans le cadre du budget ordinaire.
- VII. Convient que la date de la prochaine réunion du Comité Statutaire se tiendra en juillet ou septembre 2016 et sera communiquée en temps utile par le Secrétariat.

## **Annexe I**

### **FINAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE FINALE DES PARTICIPANTS**

#### **Chair / Président**

Mr Alexander ALEKSEEV  
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary  
Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe

#### **Armenia / Arménie**

Ms Irina BEGLARYAN  
Deputy to the Permanent Representative  
Permanent Representation of Armenia

#### **Belarus / Bélarus**

Mr Andrei SUKHORENKO  
Representative of Belarus to the Council of Europe

#### **Bulgaria / Bulgarie**

Mr Alexander MANOV  
Deputy to the Permanent Representative  
Permanent Representation of Bulgaria to the Council of Europe

#### **Croatia / Croatie**

Ms Ankica Vrkljan SUČIĆ  
Deputy to the Permanent Representative  
Permanent Representation of Croatia to the Council of Europe

#### **Denmark / Danemark**

Miss Anne-Christine HECK  
Assistant  
Permanent representation of Denmark to the Council of Europe

Miss Thea JENSEN

Trainee  
Permanent representation of Denmark to the Council of Europe

#### **France**

Mr Florian LIETOUT  
Adjoint au Représentant Permanent  
Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

#### **Georgia / Géorgie**

Ms Inga KUBETSIA  
Deputy to the Permanent Representative

#### **Greece / Grèce**

Ms Vassiliki YIANNAKAKI  
Adjointe au Représentant Permanent  
Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

**Hungary / Hongrie**

Ms Adrienne TÓTH-FERENCI

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Representation of Hungary to the Council of Europe

Ms Dorothy RETKES

Trainee

Permanent Representation of Hungary to the Council of Europe

**Liechtenstein**

Mr Daniel OSPELT

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

Permanent Representative

Permanent Representation of Liechtenstein to the Council of Europe

**Lithuania / Lituanie**

Ms Greta BARTULYTE

Stagiaire

Représentation Permanente de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe

**Luxembourg**

Mr Benjamin BOLLENDORFF

Chargé de mission

Représentation Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

**Malta / Malte**

Ms Tania CARABOTT

Deputy Permanent Representative

**Monaco**

Mr Gabriel REVEL

Représentation Permanente de la principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

**Norway / Norvège**

Mr Yngve Olsen HVOSLEF

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Representation of Norway to the Council of Europe

**Poland / Pologne**

Ms Iwona MARCZYK-STEPNIEWSKA

Deputy to Permanent Representative

Political Division

Permanent Representation of Poland to the Council of Europe

**Russian Federation / Fédération de Russie**

Mr Eduard RYZHKIN

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe

**Serbia / Serbie**

Ms Snezana PETROVIC  
Second Secretary of the Permanent Mission  
Permanent Representation of Serbia to the Council of Europe

**Slovenia / Slovénie**

Mr Helmut HARTMAN  
Représentation Permanente de la République de Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

**Switzerland / Suisse**

Mr Urs BEER  
Deputy Permanent Representative

**"The former Yugoslav Republic of Macedonia"/« L'ex-République yougoslave de Macédoine  
»**

Mr Toni PAVLOSKI  
Deputy Permanent Representative  
Permanent Representation of the former Yugoslav Republic of Macedonia to the Council of Europe

**EPAS Secretariat / Secrétariat de l'APES**

Ms Wendela KUPER  
Chair of the EPAS Governing Board  
Senior Policy Advisor  
Department of Sport, Ministry of Health, Welfare and Sport  
Netherlands

Mr Stanislas FROSSARD  
EPAS Executive Secretary  
Council of Europe

Ms Heather STEWART  
EPAS Administrative Assistant  
Council of Europe

Ms Caroline LARGHI  
EPAS Administrative Assistant  
Council of Europe

**Apologised delegations**

**Portugal**

Permanent Representation of Portugal to the Council of Europe

## Annexe II

### **12<sup>ème</sup> réunion du Comité Statutaire le 10 juillet 2015, 10h00 - 12h00**

**Salle du Comité des Ministres  
Palais de l'Europe, Strasbourg**

#### **Ordre du jour annoté**

##### **I. Ouverture de la réunion**

La réunion débutera à 10h00 dans la salle de réunion du Comité des Ministres (Palais de l'Europe) le vendredi 10 juillet 2015.

##### **II. Adoption de l'ordre du jour**

EPAS-SC (2015) 2

Les membres du Comité Statutaire sont invités à adopter le projet d'ordre du jour.

##### **III. Approbation des comptes 2014 de l'APES**

EPAS-SC (2015) 4  
EPAS-SC (2015) INF1

Les membres du Comité Statutaire sont invités à approuver le projet de résolution EPAS/Res (2015)1 relatif aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2014.

##### **IV. Mise à jour des adhésions et demandes de statut d'observateur auprès de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)**

Le Secrétariat fournira des informations aux membres du Comité Statutaire sur les récents développements intervenus au sein de l'APES et les adhésions de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG du sport à l'APES.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à prendre note du compte-rendu oral.

##### **V. Travaux futurs de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)**

La Présidente du Comité de direction rendra compte de l'avancement des travaux depuis la dernière réunion du Comité Statutaire et des activités actuelles de l'APES.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à prendre note du compte-rendu oral.

## **VI. Barème des contributions au budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) et projet de budget pour 2016**

EPAS-SC (2015) 1

Le Comité Statutaire sera informé du projet du barème des contributions au budget 2016 de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES).

Le Secrétariat présentera aux membres du Comité Statutaire le projet de budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que son projet de programme biennal 2016 et 2017.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à prendre note du projet du barème des contributions pour 2016, à prendre note du projet du budget pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016, à prendre note du projet du programme biennal 2016 et 2017 pour cet Accord partiel élargi, et, en conséquence, à prendre note du projet de résolution EPAS/Res (2015)2 telle qu'elle figure en annexe au document EPAS-SC (2015) 1.

Lorsque les Délégués des Ministres auront pris les décisions d'ordre général relatives aux barèmes et au budget, une version finale de ces documents sera soumise au Comité statutaire pour adoption par procédure écrite.

## **VII. Projets de décisions**

EPAS-SC (2015) 3

## **VIII. Divers**

La prochaine réunion du Comité Statutaire devrait avoir lieu en juillet ou septembre 2016, pour examiner les questions financières annuelles, conformément au Statut.

Les membres du Comité Statutaire sont invités à noter que la date de la prochaine réunion sera communiquée en temps utile par le Secrétariat.

### **Annexe III**

#### **Résolution EPAS(2015)1 relative aux comptes de gestion budgétaire de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

*(adoptée par le Comité statutaire le 10 juillet 2015)*

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5.4 du Statut de l'Accord partiel élargi, et, dans sa composition restreinte aux Représentants des Etats membres en 2014 de l'Accord partiel élargi sur le sport<sup>2</sup>,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 établissant l'Accord partiel élargi sur le sport ;

Vu l'article 68 du Règlement financier ;

Vu les comptes de gestion budgétaire de l'Accord partiel élargi sur le sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés par le Secrétaire Général ;

Vu l'avis de l'Auditeur externe ;

Vu le rapport de l'Auditeur externe ;

Vu le rapport du Comité du Budget,

Décide:

1. Sont approuvés, les comptes de gestion budgétaire de l'Accord partiel élargi sur le sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (CM(2015)100 add, pages 117 à 124).
2. Sont annulés, conformément aux tableaux présentés par le Secrétaire Général, les soldes non employés des crédits budgétaires de l'exercice 2014 pour un montant de 17 795,27 € (CM(2015)100 add page 124).
3. Est approuvé, la répartition de l'excédent de 17 795,27 € pour l'exercice 2014 entre les Etats membres et non membres, conformément au tableau joint en annexe.
4. La part revenant à chaque Etat, dans l'excédent du budget de l'Accord partiel élargi sur le sport, sera affectée à concurrence de la contribution supplémentaire dont cet Etat se trouverait redevable si des crédits supplémentaires devaient être ouverts pour 2015. L'excédent éventuel sera considéré comme un acompte sur sa contribution pour 2016.
5. Les états financiers annuels avec la présente résolution ainsi que le rapport de l'Auditeur externe sont transmis au Comité des Ministres.

---

<sup>2</sup> Concerne les Etats suivants : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et « l'ex-République yougoslave de Macédoine », et le Bélarus, Israël, Maroc non membres du Conseil de l'Europe.



## Annexe à la Résolution EPAS (2015)1

## Répartition entre les Etats membres et non membres de l'excédent du budget de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) pour l'exercice 2014

	Barème de contributions pour l'exercice 2014 (Résolution EPAS-Res(2013)1)	Montant du solde créditeur
	%	€
<b>ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>		
ALBANIE	0,9400	167,28
ANDORRE	0,9400	167,28
ARMENIE	0,9400	167,28
AZERBAÏDJAN	0,9400	167,28
BOSNIE-HERZEGOVINE	0,9400	167,28
BULGARIE	0,9400	167,28
CROATIE	0,9400	167,28
CHYPRE	0,9400	167,28
DANEMARK	2,9379	522,81
ESTONIE	0,9400	167,28
FINLANDE	2,3120	411,43
FRANCE	21,6414	3 851,15
GEORGIE	0,9400	167,28
GRECE	3,0332	539,77
HONGRIE	1,4874	264,69
ISLANDE	0,9400	167,28
LETTONIE	0,9400	167,28
LIECHTENSTEIN	0,9400	167,28
LUXEMBOURG	0,9400	167,28
MALTE	0,9400	167,28
MONACO	0,9400	167,28
MONTENEGRO	0,9400	167,28
PAYS-BAS	7,5090	1 336,25
NORVEGE	3,8676	688,25
POLOGNE	5,4094	962,62
PORTUGAL	2,3856	424,52
FEDERATION DE RUSSIE	21,6414	3 851,15
SAINT-MARIN	0,9400	167,28
SERBIE	0,9400	167,28
SLOVENIE	0,9400	167,28
SUISSE	5,1078	908,95
« L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »	0,9400	167,28
<b>TOTAL ETATS MEMBRES</b>	<b>97,0727</b>	<b>17 274,35</b>
<b>NON MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>		
BELARUS	0,9400	167,28
ISRAEL	1,0422	185,46
MAROC	0,9451	168,18
<b>TOTAL NON MEMBRES</b>	<b>2,9273</b>	<b>520,92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000</b>	<b>17 795,27</b>

## Annexe IV

### **Projet de Résolution EPAS/Rés(2015)2 sur l'Accord partiel élargi sur le Sport Budgets 2016-2017**

*(Adopté par le Comité statutaire le ... 2015 par procédure écrite)*

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)<sup>3</sup>, composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 du 11 mai 2007 autorisant l'institution de l'Accord partiel élargi sur le Sport ;

Vu les articles 19, 21 et 28 du Règlement financier ;

Ayant pris note des modifications dans les adhésions à l'APES en 2016, par rapport à 2015 ;

Vu le programme et le budget pour 2016-2017 (CM(2015)130) ;

Décide:

1. Est approuvé le programme biennal 2016 et 2017 tel que présenté dans le document CM(2015)130.
2. Sont approuvés, le budget des dépenses et le budget des recettes pour l'exercice 2016 conformément au tableau A annexé à la présente résolution, pour un montant de 777 900 €.
3. Sont approuvés, à titre provisoire, le budget des dépenses et le budget des recettes pour l'exercice 2017 conformément au tableau A annexé à la présente résolution, pour un montant de 777 900 €.
4. Est approuvée la répartition entre les Etats membres de l'Accord partiel élargi sur le Sport, des contributions de l'exercice 2016 pour un montant de 777 900 €, conformément au tableau B annexé à la présente résolution.
5. Le total du budget des recettes sera fonction des recettes réelles. Le budget des dépenses et des recettes sera ajusté en conséquence au cours de l'exercice.

---

<sup>3</sup> Pays concernés : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie et Suisse.

*Annexe au Projet de Résolution EPAS/Rés(2015)2***Tableau A – Budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Dépenses</b>	777 900	777 900
<b>Recettes</b>	777 900	777 900
Contributions des Etats membres	777 900	777 900

**Tableau B – Contributions des Etats membres au budget de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour 2016**

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	Clé de répartition %	MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €
ALBANIE	0,9400	7 312,26
ANDORRE	0,9400	7 312,26
ARMENIE	0,9400	7 312,26
AZERBAIDJAN	0,9400	7 312,26
BOSNIE-HERZEGOVINE	0,9400	7 312,26
BULGARIE	0,9400	7 312,26
CROATIE	0,9400	7 312,26
CHYPRE	0,9400	7 312,26
DANEMARK	2,7411	21 323,02
ESTONIE	0,9400	7 312,26
FINLANDE	2,1983	17 100,58
FRANCE	21,9131	170 462,00
GEORGIE	0,9400	7 312,26
GRECE	2,4037	18 698,38
HONGRIE	1,3589	10 570,88
ISLANDE	0,9400	7 312,26
LETTONIE	0,9400	7 312,26
LIECHTENSTEIN	0,9400	7 312,26
LITUANIE	0,9400	7 312,26
LUXEMBOURG	0,9400	7 312,26
MALTE	0,9400	7 312,26
MONACO	0,9400	7 312,26
MONTENEGRO	0,9400	7 312,26
PAYS-BAS	6,9388	53 976,93
NORVEGE	4,0837	31 767,10
POLOGNE	5,2770	41 049,78
PORTUGAL	2,1156	16 457,25
FEDERATION DE RUSSIE	21,9131	170 462,01
SAN MARINO	0,9400	7 312,26
SERBIE	0,9400	7 312,26
SLOVENIE	0,9400	7 312,26
SUISSE	5,3922	41 945,92
« L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »	0,9400	7 312,26
<b>NON MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>		
BELARUS	0,9400	7 312,26
ISRAEL	1,1045	8 591,91
MAROC	0,9400	7 312,26
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000</b>	<b>777 900,00</b>